

## COMPTE RENDU SUD de la CMP-BASS-MS du 30 Janvier 2024

Présents : Axess, FO, CFDT, SUD (Karine, Brahim, Julien, Xavier)

Présidence : DGT (B. Redt)

### SUD puis Axess Font lecture de leurs déclarations liminaires

*Déclaration Liminaire de SUD (Ci-joint)*

*Déclaration AXESS qui rappelle les propositions qu'elle avait pu faire et les enveloppes négociées. AXESS rappelle l'opposition des organisations syndicales et son « farouche combat » pour le financement du secteur. Axess annonce avoir déposé une recommandation patronale.*

FO demande une suspension de séance.

### Axess ou une drôle de vision des négociations

A la reprise des échanges, les organisations syndicales demandent une présentation succincte de la recommandation patronale puisqu' AXESS refuse de donner le texte au motif que ses adhérents n'ont pas encore eu les éléments.

Il s'agit en fait de la reprise des mesures de salaires à l'identique de l'accord précédent mais sans cette fois le lier à la CCUE. Les mesures en question engagent les enveloppes 2023 et 2024.

### Les organisations syndicales expriment leur incompréhension :

**D'une part**, et si elles reconnaissent l'urgence pour les budgets 2023, toutes dénoncent qu'il n'y avait aucune urgence pour ceux de 2024, les mesures étant de toute façon rétroactives au 1<sup>er</sup> janvier. **Il est inacceptable de décider de leur utilisation sur la seule base de la « négociation » de 3 heures du 19 Janvier !**

De ce fait les mesures sur le travail de nuit, dimanches et jours fériés sont mal conçues : Elles sont inférieures aux mesures de la fonction publiques qu'elles sont censées transcrire dans notre secteur. De plus, là où dans la fonction publique, elles consistent simplement dans une valorisation de 25% du taux horaire de nuit, elles sont ici exprimées en forfait nuit proratisée, ce qui va être une usine à gaz et un casse-tête pour les services RH !

**D'autre part**, la recommandation patronale décorrèle de fait les mesures salariales de la CCUE : **il était vraiment possible de trouver un accord le 19 janvier, qui aurait permis d'intégrer les plus de 200 000 salariés hors conventions. Les organisations syndicales sont scandalisées ! C'est incompréhensible !**



### Toujours pas d'opposabilité au Financeur !

Enfin, cette décision unilatérale d'Axess, est une nouvelle fois pas opposable car soumis à une clause de financement, ce qui va inévitablement mettre en difficulté les structures.

**FO demande une nouvelle suspension de séance.**

A la reprise, SUD, FO et CGT annoncent quitter la séance pour dénoncer le nouveau coup de force d'AXESS. SUD insiste à nouveau sur le fait qu'un accord aurait pu être trouvé le 19 janvier avec un minimum de bonne volonté de la part d'Axess.

Ubuesque ...

Contact : [contact@sudsantesociaux.org](mailto:contact@sudsantesociaux.org)

